



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/PRST/1997/42  
6 août 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3809e séance du Conseil de sécurité, tenue le 6 août 1997 au sujet de la question intitulée "La situation en Sierra Leone", le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité rappelle les déclarations faites par son Président le 27 mai 1997 (S/PRST/1997/29) et le 11 juillet 1997 (S/PRST/1997/36) à la suite du coup d'état militaire survenu en Sierra Leone le 25 mai 1997. Il condamne le renversement du gouvernement démocratiquement élu du Président Ahmad Tejan Kabbah et demande à la junte militaire de prendre immédiatement les mesures nécessaires en vue du rétablissement inconditionnel de ce gouvernement. Le Conseil reste vivement préoccupé par la situation en Sierra Leone, qui met en danger la paix, la sécurité et la stabilité dans la région tout entière.

Le Conseil souligne la nécessité d'appliquer l'Accord d'Abidjan, qui constitue toujours un cadre viable pour la paix, la stabilité et la réconciliation en Sierra Leone.

Le Conseil exprime ses remerciements au Comité des quatre ministres des affaires étrangères de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour les démarches qu'il a faites afin de négocier avec les représentants de la junte militaire les 17 et 18 et 29 et 30 juillet 1997 à Abidjan, en vue d'un règlement pacifique de la crise, et réaffirme qu'il appuie sans réserve les objectifs de ces efforts de médiation. Il regrette vivement la rupture de ces pourparlers et estime que la junte militaire, qui a refusé de négocier de bonne foi, porte l'entière responsabilité de cet échec.

Le Conseil juge inacceptable que la junte militaire cherche à fixer des conditions au rétablissement du gouvernement démocratiquement élu et lui demande de renoncer à son intention déclarée de demeurer au pouvoir et de reprendre sans tarder les négociations avec le Comité des quatre ministres des affaires étrangères de la CEDEAO.

En l'absence d'une réaction satisfaisante de la part de la junte militaire, le Conseil est prêt à prendre les mesures voulues pour rétablir le gouvernement démocratiquement élu du Président Kabbah.

Le Conseil demeure vivement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire en Sierra Leone et par la persistance du pillage et des réquisitions de fournitures de secours des organisations internationales. Il demande à la junte militaire de cesser toute ingérence dans la fourniture de l'aide humanitaire à la population sierra-léonienne. Le Conseil condamne la persistance d'actes de violence et de menaces de violence de la part de la junte à l'encontre de la population civile, des étrangers et du personnel du Groupe de contrôle de la CEDEAO, et demande qu'il soit mis fin à ces actes de violence. Le Conseil se déclare aussi préoccupé par les répercussions de l'afflux de réfugiés qui continuent d'arriver dans les pays voisins, en particulier en Guinée, poussés par la crise que traverse la Sierra Leone. Il demande à tous les États et aux organisations internationales intéressées d'aider ces pays à faire face à ce problème.

Le Conseil restera activement saisi de la question."

-----